

L'an deux mille vingt-trois, le 14 mars à 20 heures 00, le comité du S.I.A.E.P. de la Région de Gueschart, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de Gueschart, sous la présidence de M. Fabien CARPENTIER, président.

Date de convocation : le 27 février 2023

OBJET :
Décision modificative N°1 au
budget 2023.

N° Délibération : 2023/D006

Membres en exercice : 44

Etaient présents : 23

Pouvoirs : 01

Etaient excusés : 07

Etaient absents : 14

Votants : 24

Abstentions : 00

Contre : 00

Pour : 24

Monsieur Stéphane DECREPT a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Président propose au conseil syndical une modification sur les comptes de la section d'investissement et d'exploitation ci-dessous pour :

- l'affectation du résultat du compte administratif de l'année 2022 ;
- une répartition de l'excédent de l'année 2022.

Section d'investissement :

Compte 2158-0000 (Dépenses)..... + 100 000,00 Euros.

Compte 001-0000 (Recettes)..... + 28 733,00 Euros ;

Compte 021 (Recettes)..... + 441 911,00 Euros ;

Compte 1641-0000 (Recettes)..... - 370 644,00 Euros.

Section d'exploitation :

Compte 023 (Dépenses) + 441 911 ,00 Euros ;

Compte 6071 (Dépenses) + 10 000,00 Euros ;

Compte 61523 (Dépenses) + 439 965,00 Euros ;

Compte 6378 (Dépenses) - 6 000,00 Euros ;

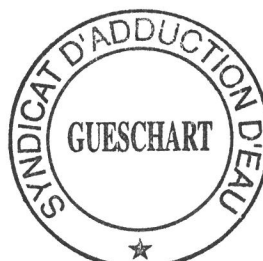
Compte 701249 (Dépenses) - 10 712,00 Euros.

Compte 002 (Recettes) + 875 164,00 Euros.

Le conseil syndical après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré, approuve la décision modificative N°1.

Fait et délibéré à Gueschart les jour, mois et an que dessus.

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la réception en Préfecture, le 15 mars 2023.



Pour expédition conforme,

Le Président,

[Signature]
Fabien CARPENTIER